APPROBATION

DE SA GRANDEUR MGR AD. PINSONNEAULT, ÉVÊQUE DE BIRTHA.

Evêché de Montréal, 28 avril 1872.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 courant, ainsi que d'un exemplaire de vos " Etudes historiques et légales " que vous avez eu la bienveillante attention de m'offrir.

Vous comptez, dites-vous, sur mon approbation. Mais, cher Monsieur, de quelle utilité vous sera mon approbation après celle de votre Vénérable Evêque, sans parler de celle des autres Evêques de la Province ? Que puis-je ajouter à cette approbation si bien motivée, si ce n'est de dire que j'en ai éprouvé la plus vive satisfaction, et que j'y souscris de grand cœur et sans réserve ?

Assurément vous avez fait une grande et belle œuvre en prouvant jusqu'à l'évidence, par vos " Etudes ", qu'il n'y a rien de plus facile en Canada, que de mettre en pratique la grande leçon donnée aux sociétés humaines par Jésus-Christ, " reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo."

En lisant vos " Etudes ", je me disais à moi-même : voilà un avocat —chose rare—qui écrit à la lumière de la Foi.

Une foi vive, profonde, éclairée le délivre du joug humiliant du respect humain, lui fait embrasser la vérité avec amour, et lui donne l'énergie de la proclamer hautement, magistralement.

Aussi quelle clarté, quelle logique, quelle dignité, quel amour du vrai, du bien, de la justice ! Comme il comprend bien qu'il est de toute nécessité pour le bonheur de la société qu'il y ait une union intime et constante entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, entre le pouvoir humain et le pouvoir divin !

Comme il comprend bien que le pouvoir ne doit point ignorer, ni jamais oublier que l'ordre, la paix, la prospérité de la société dépendent de cette union, de même que la vie humaine dépend de l'union du corps avec l'âme.

Comme il comprend bien que tout pouvoir qui viole cet ordre établi par Dieu même, offense la justice, trouble la paix, et blesse la liberté !

Comme il comprend bien de quelle importance il est pour l'avenir de notre cher Canada, que nos hommes publics, nos législateurs, nos jurisconsultes, nos magistrats ne se laissent pas séduire par la grande

erreur moderne du *Libéralisme* qui affecte de redouter la liberté et l'indépendance de l'Eglise ; comme si le corps pouvait avoir raison de redouter l'influence de l'âme qui lui donne la vie ; comme si le libre enseignement de l'Eglise n'était pas la seule base solide de l'ordre social, le seul germe fécond de toute prospérité nationale, l'élément indispensable de toute vraie liberté.

Heureux le pouvoir, qui ne perdant jamais de vue ces vérités incontestables, respecte et protège la liberté de l'Eglise, écoute ses enseignements, et s'efforce de rendre ainsi à Dieu ce qui est à Dieu ! Plus heureux encore le peuple appelé à vivre sous un pareil régime ! N'est-il pas écrit : " Justitia elevat gentes ? "

Je ne pense pas me tromper beaucoup, cher Monsieur, en disant que ces idées se présenteront en foule à l'esprit de tout lecteur sérieux qui se donnera la peine d'*étudier* vos " Etudes historiques et légales." Vous y avez posé les principes, les lecteurs qui aiment et cherchent la vérité en tireront les heureuses conséquences.

Vous avez donc bien mérité de l'Eglise, du Pouvoir et de vos concitoyens par ces excellentes " Etudes ". C'est une œuvre de science ; c'est aussi une œuvre de foi. Aussi je me plais à espérer qu'on verra se vérifier en vous cette parole de l'Auteur de la Vérité : " Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur."

Agréez les sentiments de profonde estime avec lesquels

J'ai l'honneur d'être

Cher Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur

† ADOLPHE, EVÊQUE DE BIRTHA.

S. PAGNUELO, Ecuier Avocat, Montréal.